



Soutien à l'action des collectifs de parents d'élèves et de personnels en faveur des enfants à la rue !

Depuis de nombreux mois, des enfants dorment à la rue à Rennes et en Ille-et-Vilaine. Hier, la maire de Rennes a annoncé que 38 enfants avaient dormi dehors dans la nuit de mardi à mercredi. Cette situation est intolérable.

Face à l'urgence, des collectifs de parents et de personnels de l'éducation se mobilisent depuis la rentrée pour que cela cesse. De très nombreuses écoles rennaises sont concernées : Clémenceau, Gantelles, Ille, Jean Zay, Joseph Lotte, La Poterie, Liberté, Léon Grimault, Marie Pape-Carpantier, Oscar Leroux et Trégain. Plusieurs actions et occupations d'écoles ont eu lieu, en particulier à l'école de l'Ille, Léon Grimault et l'école de la Poterie; des occupations tolérées par la mairie mais celle-ci ne propose pas pour autant d'ouvrir plus de logements.

À Fougères la situation est plus conflictuelle. Depuis la rentrée, une famille avec 2 enfants est sans logement et vit à la rue. Âgés de 7 et 14 ans, les deux enfants sont scolarisés à Fougères, respectivement à l'école Odile Gautry et au collège Thérèse Pierre. Pour que leurs élèves et leur famille ne dorment pas dehors et inciter les autorités à trouver une solution d'hébergement pérenne, personnels enseignants et non enseignants ont occupé une salle du collège Thérèse Pierre en fin de semaine dernière.

Face à cet élan de solidarité, la réponse de l'Éducation nationale est la menace de sanctions, c'est inacceptable !

Lundi 17 octobre, déterminé.es à mettre une nouvelle fois leurs élèves et leurs parents à l'abri, les enseignant.es du collège Thérèse Pierre ont été menacé.es de sanctions disciplinaires.

Nous dénonçons fermement ces menaces et demandons à notre administration d'intervenir auprès des autorités compétentes pour qu'une solution d'hébergement pérenne soit trouvée pour cette famille. Une solution d'hébergement pérenne est nécessaire pour permettre aux enfants de suivre leur scolarité normalement et que la situation s'apaise.

Nous considérons comme salubre et justifié cet élan de solidarité manifesté par le collectif des personnels et parents d'élèves du collège Thérèse Pierre.

Nous apportons notre soutien total et inconditionnel à leurs actions.

Trop d'enfants à Fougères, à Rennes et ailleurs vivent dans des conditions précaires, insalubres et indignes.

Suite à l'expulsion des campements de la Touche et de Saint-Cyr, un nouveau campement s'est installé au Parc des Hautes Ourmes; Avec l'arrivée de l'automne et du mauvais temps, les conditions de vie y sont devenues insupportables : pluie, boue, vent, froid, risque de chute d'arbres et de branches ; les enfants et leurs familles sont trempés à l'intérieur des tentes. Comment ces enfants peuvent-ils suivre une scolarité normale et sereine dans de telles conditions ? Tout enfant a besoin d'un toit et d'être tranquilisé sur sa situation pour suivre sa scolarité dans de bonnes conditions.

Nous dénonçons cette situation indigne pour un pays signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant dont l'article 27 affirme bien : « Les États [doivent offrir] une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement. » Aujourd'hui, cela n'est qu'une déclaration d'intention.

Nos organisations syndicales exigent qu'aucune sanction disciplinaire ne soit prise à l'encontre des personnels du Collège Thérèse Pierre à Fougères. Le délit de solidarité n'existe pas.

Nous dénonçons la défaillance totale des pouvoirs publics : des solutions d'hébergement pérennes doivent être trouvées au plus vite par les pouvoirs publics, préfecture et mairies.

Nous revendiquons la mise à l'abri immédiate de toutes les familles et personnes à la rue dans notre département.